Georges Dassis (Président du CESE). Georgios.dassis@eesc.europa.eu

Jean Pierre Coulon (Président de la Section TEN). PierreJean.Coulon@eesc.europa.eu

Luca Jahier (Presidente du Grupo III). Luca.Jahier@eesc.europa.eu

Luis Planas Puchades (Secrétaire général du CESE). Luis.Planas@eesc.europa.eu

LETTRE OUVERTE AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE) POUR REPARER LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET LES IRRÉGULARITÉS EN SON SEIN A L'ADOPTION DU CONTRE-AVIS SUR HYPERSENSIBILITE ELECTROMAGNETIQUE LE 22 JANVIER 2015

La recommandation de la Médiatrice européenne du 19 septembre 2016 [(1)] constate et vérifie nos plaintes au sujet de la mauvaise gestion du CESE dans le processus de présentation et d'approbation du « contre-avis » sur l'hypersensibilité électromagnétique (en permettant un conflit d'intérêts d'un membre du CESE qui a présenté le « contre-avis » et sa votation sans qu'il y ai eu le temps nécessaire pour l'examiner).

Nous [(*)], les associations européennes de défense des droits des personnes électrohypersensibles (EHS) et les organisations européennes qui défendent la protection de la population contre le risque de la pollution électromagnétique, exposons et demandons ce qui suit:

Explications:

- A propos de l'avis sur l'hypersensibilité électromagnétique adopté par la section spécialisée « Transports, énergie, infrastructures, société de l'information » (TEN) du Comité économique et social européen le 7 janvier 2015 [(2)]:

L'avis est le résultat d'un groupe de travail de la section spécialisée TEN qui avait réalisé précédemment une audience publique à Bruxelles analysant les différents aspects de ce problème environnemental, et avait compilé des informations détaillées et contacté des organismes de santé, des scientifiques et des associations pour des personnes touchées par l'hypersensibilité électromagnétique.

L'avis adopté par la section TEN, après avoir amplement été discuté et amendé, a poursuivi la ligne de précaution déjà initiée par d'autres institutions européennes [les résolutions du **Parlement européen** en 2008 [(3)] et en 2009 [(4)], la Résolution 1815 en 2011 de l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** [(5)], des recommandations de l'**Agence européenne pour l'environnement** depuis 2007 [(6)]], et des agences de santé de divers pays de l'Union.

L'avis plaide en faveur de l'application du principe de précaution en visant à minimiser les risques de l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) en général et les coûts sociaux, en réduisant les niveaux d'exposition en fonction de ses effets biologiques non thermiques (non couverts par les limites actuelles). Cet avis demande la pleine reconnaissance de ce syndrome d'hypersensibilité électromagnétique (lié à l'exposition aux champs électromagnétiques) dans les différents domaines (de la santé, du travail et de la société), y compris la mise en place de « zones blanches ». L'avis recommande également de minimiser les risques d'exposition en appliquant des mesures de protection spécifiques pour les groupes les plus vulnérables.

Nous considérons que cette avis reconnaît la complexité du problème concernant les DROITS FONDAMENTAUX, en énonçant des droits en litige dans un exercice louable d'équanimité: d'une part, les droits perdus des personnes EHS (de la dignité, l'intégrité physique, la liberté, la sécurité, le travail et la liberté professionnelle, la non-discrimination et la protection de la santé), tout en tenant compte de la liberté de communication des autres utilisateurs et la libre entreprise dans l'industrie concernée.

- A propos du « Contravis » adopté à la 504e séance plénière du CESE, le 21 janvier 2015:

Au lieu de voter sur le projet d'avis préparé et approuvé par la section TEN, un contravis a été lancé, voté et approuvé [(7)]. Ce contravis a été présenté le jour avant le vote par M. Richard Adams, un membre du groupe III comme « Consultant sur les questions éthiques, sociales et environnementales » qui avait évité de communiquer son conflit d'intérêts dans la « Déclaration d'intérêts » préalablement soumise au CESE.

La **Recommandation de la Médiatrice européenne** *concernant le manquement allégué du Comité économique et social européen du devoir de veiller à ce qu'un membre déclare tous les intérêts en cause*, le 19 septembre 2016, confirme les plaintes suivantes défendues par les organisations soussignées:

1. **Le « délai extrêmement réduit » pour que les membres du CESE examinent toutes les informations pertinentes d'un contravis (amendement global):**

« La Médiatrice européenne fait remarquer qu'un contravis n'est pas un simple amendement ou la modification partielle, mais un amendement qui exprime *« une position globalement divergente par rapport à l'avis de la section spécialisée »* … Le fait de laisser aux membres seulement un jour, voire moins de temps encore, pour examiner non pas une ou plusieurs modifications, mais un contre-avis allant à l'encontre d'un avis déjà discuté et convenu au sein de la section, confère le risque inhérent que les membres ne disposent pas de suffisamment de temps pour examiner toutes le informations pertinentes». Par conséquent, elle estime que le CESE devrait prendre les mesures nécessaires pour garantir qu'à l'avenir les membres du CESE disposent toujours de suffisamment de temps pour examiner les documents sur lesquels ils sont appelés à voter ».

Selon notre propre jugement, l'action d'un membre du CESE (M. Richard Adams) et le manque des garanties appropriées du CESE, limitent et invalident la capacité des membres de discerner et de mettre en perspective toutes les informations pertinentes.

2. La légitimité du CESE, en tant qu'organe de l'UE représentatif des divers intérêts de la société, est sapée pour deux raisons:

- **L'action d'un membre du Groupe III (« activités diverses ») du CESE qui n'a pas rendu public avant le vote ses connexions [(8)] avec certains intérêts industriels spécifiques (entreprises liées aux champs électromagnétiques), des intérêts propres au Groupe I (« employeurs »).** « La raison pour laquelle des membres sont nommés au CESE est qu'ils représentent divers intérêts sectoriels, y compris ceux de l'industrie. Par conséquent, les membres du CESE peuvent être liés à des intérêts industriels spécifiques (y compris les opérateurs de télécommunications). Cependant, il est important que les membres du CESE déclarent <u>tous les intérêts</u> qu'ils représentent. Si ces informations ne sont pas rendues publiques, la procédure d'approbation des avis du CESE ne sera pas transparente. <u>Par</u>

conséquent, il saperait la légitimité du CESE en tant qu'organe représentant des divers intérêts de la société de l'Union ».

Selon notre propre jugement, il y a également une circonstance aggravante pour la raison suivante : ledit membre du CESE (M. Richard Adams) était reconnu au sein du Groupe III du CESE dans la catégorie des « consommateurs et de l'environnement » en tant que « consultant social, environnemental et éthique »; en d'autres termes, les autres membres du CESE ont pu être induits en erreur quant aux réels intérêts représentés.

- **Le CESE "n'était pas disposé à agir ni assumer aucune responsabilité dans cette affaire ».** Cela contredit son affirmation selon laquelle le CESE devrait « veiller à ce que les différents intérêts de ses membres soient publics et largement connus ». "Par conséquent, la Médiatrice estime que la position du CESE dans ce cas allait à l'encontre de l'obligation de prévoir des mesures pour garantir que, dans tous les cas, le travail de ses membres et de ses sections soit mise en œuvre de manière ouverte et transparente. »

Selon notre propre jugement, c'est de toute évidence un cas grave de manquement au devoir de garantir la représentativité et la transparence.

- Nos conclusions sur le processus du CESE:

La promotion des intérêts économiques à court terme de l'industrie, dirigée par une personne en situation de grave conflit d'intérêts, a écrasé les droits humains fondamentaux de personnes qui ont un vrai nom et un vrai visage et qui ont contracté un handicap par cette exposition environnementale. Cela aggrave leurs problèmes d'exclusion sociale, en affectant de plus en plus négativement la santé, le bien-être et la productivité.

Continuer à promouvoir l'approche « *business as usual* » augmente les responsabilités potentielles d'une industrie que les assureurs considèrent déjà comme étant à « haut risque » et qu'ils ne sont pas disposés à couvrir. Ce qui est également susceptible d'être fort préjudiciable aux actionnaires à long terme.

Cette action du CESE mine le principe de précaution inscrit dans le Traité de Maastricht comme l'un des piliers des politiques environnementales de l'Union européenne et elle constitue un rejet ou un abandon des mesures de protection de l'avis approuvé par la section TEN qui poursuivent la ligne de précaution des résolutions et recommandations du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Agence européenne pour l'environnement.

La Médiatrice européenne reconnaît clairement un cas de « mauvaise administration » du CESE ayant autorisé le comportement inapproprié de M. Adams, « qui pourrait compromettre la transparence et la légitimité des activités du CESE ». Nous interprétons cet avis comme une remise en question de sa qualité démocratique et de son indépendance.

Nous, les associations européennes de défense des droits des personnes électrohypersensibles (EHS) et les organisations européennes de lutte contre la pollution électromagnétique, considérons qu'il est essentiel de réparer cette attitude de responsabilité et de négligence institutionnelle, en remédiant aux dommages causés et en évitant que de tels actes de « mauvaise administration » ne se reproduisent. **En conséquence de ce qui précède nous disons que ce « CONTRAVIS » ne nous représente pas**.

En raison de tout ce qui précède, nous demandons ce qui suit:

- **Le lancement de travaux pertinents en vue de préparer un nouvel avis sur l'hypersensibilité électromagnétique** qui, comme il ne pourrait pas en être autrement, doit compter avec la collaboration et participation des médecins indépendants, des scientifiques et des organisations de la société civile européenne, y compris des associations européennes de défense des droits des personnes EHS afin que les personnes touchées par l'hypersensibilité électromagnétique puissent être entendues. La défense des droits des personnes EHS peut aider les millions de citoyens qui sont actuellement exposés à la pollution électromagnétique, avec l'espoir que les générations futures soient protégées. Il est nécessaire d'établir d'urgence de nouvelles lignes directrices qui prennent en considération l'utilisation croissante des dispositifs sans fil et la prolifération cumulative des radiofréquences. Compte tenu de tout cela, nous vous demandons respectueusement de lancer le processus pour une nouvelle opinion et d'agir en conséquence de toute urgence.

- La démission de M. Richard Adams [(9)] en tant que délégué externe (Catégorie III - « Activités diverses ») de la Commission consultative des mutations industrielles (CCMI) du Comité économique et social européen, compte tenu de son attitude totalement « inappropriée » et son manque de transparence au sein du CESE et l'existence d'un « conflit d'intérêts » constaté par la Médiatrice européenne dans la résolution susmentionnée.

24 octobre 2016

1/ Recommandation de la Médiatrice Européenne à propos de son enquête relative aux plaintes 500/2015/ PHP, 561/2015/ PHP, 570/2015/ PHP, 577/2015/ PHP, 619/2015/ PHP, 635/2015/ PHP et 650/2015/PHP: http://www.ombudsman.europa.eu/en/cases/recommendation.faces/en/71366/html.bookmark

2/ Avis de la section spécialisée «Transports, énergie, infrastructures, société de l'information» sur l'hypersensibilité électromagnétique:
https://webapi.eesc.europa.eu/documentsanonymous/eesc-2014-05117-00-02-as-tra-fr.doc

3/ Résolution de septembre 2008 (P6_TA(2008)0410), sur l'évaluation à mi-parcours du plan d'action européen en matière d'environnement et de santé 2004-2010 (2007/2252(INI)). Voir l'extrait :
http://www.apdr.info/electrocontaminacion/Documentos/Institucions_Europeas/European.Parliament.resolution.2008.pdf

4/ Résolution du Parlement européen du 2 avril 2009 [P6_TA(2009)0216] sur les préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques [http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0216+0+DOC+XML+V0//FR]

5/ Résolution 1815 (2011) de l'Assemble Parlementaire du Conseil de l'Europa (APCE) sur "Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement":
http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17994&lang=FR

6/ Alertes et recommandations de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE/EEA) depuis 2007, à l'appui du rapport BioInitiative, entre autres, comme base d'une alerte précoce de l'exposition aux champs électromagnétiques:

- En 2007, "Radiation risk from everyday devices assessed" [http://www.eea.europa.eu/highlights/radiation-risk-from-everyday-devices-assessed]
- En 2008-2009, à la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité du Parlement européen.
- En 2009, à la ***International Expert Conference on Cell Phones and Health: Public Policy Questions***, Washington, 15 Septembre 2009, avec un exposé une Déclaration sur les téléphones portables ("Statement on Mobile Phones": https://ecfsapi.fcc.gov/file/7022311538.pdf, http://www.emrpolicy.org/files/15sep09_mcglade_statement.pdf).
- En 2011, à l'audition sur champs électromagnétiques, Conseil de l'Europe, Paris, le 25 Février 2011, avec une Déclaration sur les téléphones portables et le risque potentiel de tumeur cérébrale ("Statement on Mobile Phones and the Potential Head cancer risk"

[http://www.icems.eu/docs/StatementbyJMGFeb252011.pdf?f=/c/a/2009/12/15/MNHJ1B49KH.DTL]; et à la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de la APCE. [Voir le paragraphe B-4.21 du document 12608: http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=13137&lang=fr]
- En 2013, dans la publication "Signaux précoces et leçons tardives, Volume 2" [Voir le Chapitre 21: http://www.eea.europa.eu/publications/late-lessons-2/late-lessons-chapters/late-lessons-ii-chapter-21].

7/ Contravis sur l'hypersensibilité électromagnétique: https://webapi.eesc.europa.eu/documentsanonymous/EESC-2014-05117-01-01-AMP-TRA_ES.doc

8/ Lorsque M. Adams était un membre du Groupe III du CESE choisi par le gouvernement britannique, il était aussi membre du conseil d'administration de Sustainability First, organisation caritative britannique, qui promeut les compteurs Smart Grid et Smart Meters (faisant appel aux radiofréquences / microondes pour la transmission de données). Cette organisme de bienfaisance est parrainé par BEAMA (représentant 300 entreprises d'électrotechnique et prétend avoir une influence significative au Royaume-Uni et sur la politique internationale, la standardisation et la politique commerciale) Cable & Wireless, Consumer Futuros, British Gas, EDF Energy, Elexon E-Meter (Siemens), E.ON Royaume-Uni, National Grid, Northern Powergrid, Ofgem (le régulateur du secteur britannique de l'électricité), Scottish Power Energy Networks, UK Power Networks (réseaux électriques britanniques), VODAFONE. M. Adams apparaît aussi comme un membre du Conseil des parties prenantes, qui conseille le Conseil d'administration de RWE AG sur les questions liées à la responsabilité d'entreprise (la structuration et la formulation de la stratégie, la politique, le commerce, exposés des parties intéressées). RWE AG est l'une des principales compagnies d'électricité et de gaz en Europe, qui promeut également les réseaux intelligents ("Smart Grid") et les compteurs intelligents («Smart Meters») faisant appel aux radiofréquences pour la transmission de données.

9/ Richard Adams a conclu son mandat, en tant que membre du CESE, le 20 septembre 2015. Le gouvernement britannique n'a pas renouvelé son mandat de membre du CESE pour la période actuelle (2015-2020). Cependant, depuis le 1er janvier 2016, Richard Adams est délégué externe (catégorie III de diverses activités) de la Commission consultative des mutations industrielles (CCMI) du CESE pour une période renouvelable de deux ans.

∗ Signatories (October 2016)

EHS Organizations:

AMICA – Italy

http://www.infoamica.it

amica@infoamica.it

Associazione Italiana Elettrosensibiliti – Italy

http://www.elettrosensibili.it/

presidente@elettrosensibili.it

EHS Foreningen – Denmark

http://www.ehsf.dk/

kontakt@ehsf.dk

Electro y Químico sensibles por el Derecho a la Salud (EHS & MCS people for the right to health) – Spain

http://electrosensiblesderechosalud.org

electrosensiblesderechosalud@gmail.com

Electrosensitivity in Ireland – Ireland

http://iervn.com

iervnhelp@hushmail.com

ElectroSensitivity UK – United Kingdom

http://www.es-uk.info

enquirers@es-uk.info

FEB. The Swedish Association for the Electrohypersensitive – Sweden

https://eloverkanslig.org/

info@eloverkanslig.org

FELO. Foreningen for eloverfølsomhet (The Norwegian Association for the Electrohypersensitive) – Norway

http://www.felo.no/

post@felo.no

Le Collectif des électrosensibles de France – France

http://www.electrosensible.org/

contact@electrosensible.org

Sähköherkät ry (Electrosensitives in Finland) – Finland

http://www.sahkoherkat.fi/

yhdistys@sahkoherkat.fi

SOS EHS – Spain

http://www.covace.org/

sos.ehs.easc@gmail.com

Stichting Elektro Hyper Sensitiviteit (Electrohypersensitivity Foundation) – Netherlands

http://www.stichtingehs.nl/

info@stichtingehs.nl

Une Terre Pour Les EHS – France)

http://uneterrepourlesehs.org/

uneterrepourlesehs@gmail.com

Verein Für Elektrosensible Und Mobilfunkgeschädigte E.V. – Germany

http://www.elektrosensibel-muenchen.de

kontakt@elektrosensibel-muenchen.de

Citizen associations against the electromagnetic pollution:

Beperk de Straling – Belgium

http://www.beperkdestraling.org/

Beperk.de.straling@gmail.com

Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland e.V. Landesverband Hamburg, Arbeitskreis Elektrosmog – Germany

http://bund-hamburg.bund.net/aktiv_werden/bund_gruppen_und_arbeitskreise/ak_elektrosmog/

hamburg@ak-elektrosmog.de

CAVI – The "Children As Victims Inquiry" Society – United Kingdom

www.cavisoc.org.uk

cavisoc@virginmedia.com

Coordinación Nationale De Colectifs – France

http://coordinationnationalestopantennes.blogspot.com.es/

stopantennesmalefrics@hotmail.fr

Diagnose-Funk e.V. – Germany

http://www.diagnose-funk.de

kontakt@diagnose-funk.de

EM-Radiation Research Trust – United Kingdom

http://www.radiationresearch.org/

eileen@radiationresearch.org

European Coordination of organizations for an EMF exposure regulation, which truly protects public health – UE

euro.coord.for.emf.regulation@gmail.com

Folkets Strålevern (Citizen's Radiation Protection) – Norway

http://www.stralevern.org/

sissel@stralevern.org

Fundacja Instytut Badań Elektromagnetycznych im. Jamesa Clerka Maxwella – Poland

www.ibe.org.pl

ibe@ibe.org.pl

IEMFA. The International Electromagnetic Fields Alliance

http://www.iemfa.org/

Initiative zum Schutz vor Elektrosmog Südbaden – Germany

http://www.ises-suedbaden.de/

ises-tvi@web.de

Kompetenzinitiative e.V. (Competence Initiative) – Germany

http://kompetenzinitiative.net/

christine-aschermann@web.de

L'association PRIARTéM – France

http://www.priartem.fr/

contact@priartem.fr

Mast-Victims.org – United Kingdom / Denmark

http://www.mast-victims.org/

info@mast-victims.org

MobileWise – United Kingdom

http://www.mobilewise.org/

contact@mobilewise.org

Movimento para a Prevenção da Poluição Electromagnética (Movement for the Prevention of Electromagnetic Pollution) – Portugal

https://www.facebook.com/moppe2016/

paulojvvale@gmail.com

Ogólnopolskie Stowarzyszenie Przeciwdziałania Elektroskażeniom "Prawo do Życia" – Poland

www.prawodozycia.pl

gelzok@wp.pl

Plataforma Estatal Contra la Contaminación Electromagnética PECCEM (State Platform of Organizations Against Electromagnetic Pollution) – Spain

www.peccem.org

coordinacion@peccem.org

PHIRE (Physicians' Health Initiative for Radiation and Environment) – UK

http://phiremedical.org/

Polska Unia Właścicieli Nieruchomości (Polish Union of Property Owners) – Poland

www.puwn.pl

biuro@puwn.pl

Powerwatch UK – United Kingdom

http://www.powerwatch.org.uk/

info@powerwatch.org.uk

Rådet for Helbredsikker Telekommunikation (The Danish Council on Health-Safe Telekommunications) – Denmark

http://www.helbredssikker-telekommunikation.dk/

info@helbredssikker-telekommunikation.dk

Rete No Elettrosmog Italia / Elettrosmog-Free – Italy

http://e-smogfree.blogspot.com.es/

esmog.free.italia@gmail.com

Robin des Toits – France

http://www.robindestoits.org/

contact@robindestoits.org

SSITA – Safe Schools Information Technology Alliance – United Kingdom

www.ssita.org.uk

contactssita11@virginmedia.com

Stowarzyszenie "Nasze Bielany" (Association for the development in Bielany) – Poland

www.naszebielany.org

naszebielany@naszebielany.org

Stowarzyszenie Przeciw Elektroskażeniom (The Association against electrosmog) – Poland

StopUMTS – Netherlands

http://www.stopumts.nl

infostopumts@gmail.com

StralingsArmVlaanderen (low Radiation Flanders) – Belgium

http://www.stralingsarmvlaanderen.org/

info@stralingsarmvlaanderen.org

Stralskyddsstiftelsen (Swedish Radiation Protection Foundation) – Sweden

http://www.stralskyddsstiftelsen.se/

info@stralskyddsstiftelsen.se

Teslabel – Belgium

www.Teslabel.be

info@teslabel.be

Vågbrytaren – Sweden

http://www.vagbrytaren.org/

info@vagbrytaren.org

Weisse Zone Rhön e.V. –Germany

www.weisse-zone-rhoen.de

email: weisse-zone-rhoen@web.de

Wi-Fi in schools (United Kingdom)

http://www.wifiinschools.org.uk/

contact@WiFiinschools.org.uk